

Le 21 décembre 1767 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/18 f°472

Isle de France, le 21 décembre 1767

Monseigneur,

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur l'article de la police au n°14, je vous ai témoigné combien M. Codère, conseiller au Conseil Supérieur de cette île, et chargé de la police apportait de zèle et de soin pour la faire exécuter. Je ne saurais trop me louer de cet officier, mais je ne puis vous dissimuler que ses honoraires ne lui donnent pas de quoi vivre. En général, 4000 livres d'appointement pour des conseillers qui sont obligés de tenir un certain état ne suffisent pas et moins encore à M. Codère qui est garçon, et qui réunissant la police à sa place de conseiller est plus dans le cas que tout autre de se constituer en dépense. Tous Mrs les autres conseillers sont établis dans l'île et y ont un état d'aisance que n'a pas M. Codère.

Avant mon départ d'Europe je comptais lui donner le titre de premier conseiller, et c'est même dans cette espérance qu'il s'est déterminé à venir ici. Les représentations qui m'ont été faites des anciens services de M. Candos m'ont forcé de rompre mes engagements avec M. Codère qui a eu la générosité d'y adhérer sans difficulté. Je pense, Monseigneur, qu'il n'est guère possible qu'il puisse se tirer d'affaire qu'en fixant ses appointements à 6000 livres. Eut égard au détail de la police dont il est chargé, et à la grande influence qu'il a dans les affaires du Conseil, et à la médiocrité de sa fortune toutes ces considérations, Monseigneur, me paraîtraient lui mériter cette préférence. Il m'a prouvé très évidemment qu'il dépensait cette somme par an d'après ce qu'il lui en coûte depuis qu'il est ici. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien avoir égard à mes représentations et fixer ses appointements sur le pied que j'ai l'honneur de vous proposer.

Je suis avec respect, Monseigneur, etc.

Poivre

* * *